

# fmCh newsletter

*Lettre d'information de la fmCh à ses membres*

## **Intervention tarifaire contraire au droit – la prise de position de la fmCh**

La fmCh a remis sa prise de position concernant l'intervention tarifaire prévue au Conseil fédéral dans les délais impartis.

Pour la fmCh, l'intervention tarifaire mise en consultation est contraire à la loi. Les exigences juridiques conditionnant le recours ne sont pas remplies. Les adaptations à la structure tarifaire ne sont pas appropriées. Avec la position additionnelle et les réductions linéaires des prestations techniques, l'adéquation de la structure tarifaire n'est pas rétablie, comme l'exige la loi, mais au contraire, elle en ressort gravement perturbée. Par ailleurs, le choix des chapitres soumis à la réduction est tout à fait arbitraire. Finalement, l'inégalité de traitement entre médecins de famille et hôpitaux n'est également pas appropriée et profondément injuste.

Pour toutes ces raisons, le fmCh rejette résolument le projet d'ordonnance.

La fmCh recommande au Conseil fédéral de renoncer à sa compétence subsidiaire et de remettre la structure tarifaire entre les mains des partenaires tarifaires en vue d'une révision globale conforme à la loi. Le subventionnement des médecins de famille, souhaité par le Conseil fédéral, ne doit pas passer par une révision tarifaire, mais par le prix, à savoir par la valeur du point tarifaire. La revalorisation des médecins de famille doit être régie sur la base de l'article 117a «Soins médicaux de base» de la constitution fédérale, voté par le Parlement, à condition bien évidemment que l'électorat suisse approuve cet article.

Lisez la prise de position de la fmCh dans sa version intégrale : [lien](#).

## Unité des Sociétés de discipline médicale

Toutes les Sociétés de discipline médicale se sont ralliées à la position de la fmCh. C'est est une très bonne nouvelle. Ainsi, l'opposition à ce projet d'ordonnance aura encore plus de poids. A l'extérieur du corps médical aussi, la résistance augmente. En rejet particulièrement sévère est attendue de l'association faîtière des hôpitaux suisse, H+. Cette attitude est compréhensible car les hôpitaux sont tout autant touchés que les médecins spécialistes. Certains hôpitaux comptent avec des pertes dans l'ordre de plusieurs millions de francs. La résistance à ce projet reçoit aussi le soutien d'economiesuisse, du « Bündnis Freiheitliches Gesundheitswesen », des Cliniques privées suisses et du FASMED.

Lisez les prises de position des Sociétés de discipline médicale (SSC, gynécologie suisse, swiss orthopaedics, SSCP, SSORL, SOG, SSMI, SSDV) : [lien](#).

Lises les prises de position d'economiesuisse, du « Bündnis Freiheitliches Gesundheitswesen », des Cliniques privées suisse et du FASMED : [lien](#).

## Et la suite ?

Une délégation de la fmCh rencontrera d'ici peu le Conseiller fédéral Alain Berset. Elle saisira cette occasion pour expliquer son point de vue en détail. Par ailleurs, la fmCh est en contact étroit avec les dirigeants de la FMH. Les démarches sont ajustées en accord mutuel. Au niveau politique, nous attendons la session de printemps du Parlement avec un intérêt tout particulier. Grâce à l'interpellation du Conseiller national Gmür (pdc., SZ) l'intervention tarifaire sera à l'ordre du jour et pourra être débattue. Finalement, il reste à espérer que les médecins de premier recours finissent par réaliser que le « deal » conclut avec M. Berset ne mène pas au but. En contrepartie des 200 millions de francs promis, ils ont retiré leur initiative populaire. Or, la promesse magistrale s'avère contraire au droit. A présent, les médecins de premier recours se retrouvent les mains vides. Mais la voie de la révision générale du Tarmed, dont les principes sont proclamés dans la [Charte Tarvision](#), leur reste ouverte. En collaboration avec la FMH et les Sociétés de discipline médicale, ils ont toujours la possibilité de faire représenter leurs activités de manière spécifique, appropriée et durablement dans la structure tarifaire. Une chance à saisir !

## Informations supplémentaires :

[Lien au blog du Président de la fmCh](#)

[fmCh newsletter du 03 octobre 2013](#)

[fmCh newsletter du 12 décembre 2013](#)

*Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : [info@fmch.ch](mailto:info@fmch.ch)*

<http://www.facebook.com/generalsekretariatfmCh>

Nous vous souhaitons une bonne semaine !

*Le secrétariat général de la fmCh*

